

# RÉSUMÉ DE L'EXAMEN DU PROJET

## D'EDC :

Projet d'agrandissement de la mine de cuivre Minera Centinela

<b>Description du projet</b>	Expansion des capacités existantes du projet de cuivre Minera Centinela dans le désert Atacama
<b>Promoteur du projet</b>	Antofagasta Plc
<b>Pays</b>	Chili
<b>Catégorie du projet</b>	A
<b>Exportateur(s) canadien(s)</b>	Divers exportateurs canadiens
<b>Description des biens d'équipement et services</b>	Développement du commerce d'exportation – Financement et jumelage d'affaires
<b>Produit d'EDC</b>	Financement structuré et de projets
<b>Date de publication sur le site Web d'EDC (jj-mm-aaaa)</b>	10-03-2023
<b>Date de signature (jj-mm-aaaa)</b>	15-03-2024

### Catégorie du projet

Expansion des capacités existantes du projet de cuivre Minera Centinela dans le désert d'Atacama au Chili en vue de l'ajout de : i) deux nouveaux puits de sulfure de cuivre (« Esperanza Sur » et « Encuentro »), ii) une nouvelle usine de concentration, iii) un nouveau dépôt de résidus épaissis, iv) l'agrandissement des installations d'extraction d'eau de mer et de la station de pompage, ainsi que des pipelines de transport du concentré (~140 km du port de Michilla au site de la mine), et v) l'agrandissement des installations portuaires pour doubler le taux d'extraction du minerai de sulfure du projet à un niveau nominal de 200 000 tonnes par jour (tpj). Compte tenu de la taille du projet, des quelque 140 km supplémentaires d'infrastructures auxiliaires et de la possibilité d'impacts cumulatifs, la transaction est considérée comme un projet de catégorie A. Vous trouverez les définitions des catégories en cliquant [ici](#).

### Résumé de l'examen d'EDC

EDC a étudié le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur. Les renseignements environnementaux et sociaux pertinents du projet ont également fait l'objet d'une divulgation préalable de 60 jours à compter du 10 mars 2023, et comprenaient l'intégralité de l'étude d'impact environnemental du projet, liée à un site Web dédié.

Un consultant indépendant en risques environnementaux et sociaux (CIRES) a été mandaté par le groupe de prêteurs pour analyser le Projet par rapport aux normes du pays d'accueil, aux Principes de l'Équateur IV (PE IV) et aux Normes de performance (NP) de la SFI. En parallèle, EDC a effectué une étude de comparaison semblable

qui vient renforcer l'information fournie par le CIREs. Les promoteurs du projet se sont engagés à corriger les lacunes relevées par rapport aux normes internationales au moyen d'engagements définis dans le temps, qui seront établis dans un plan d'action environnemental et social (PAES). Une visite du site du projet a été effectuée conjointement avec le CIREs et le groupe de prêteurs les 25 et 26 juillet 2023.

EDC a conclu que, à la lumière des renseignements recueillis à ce jour et compte tenu de l'achèvement prévu du PAES conçu pour combler les lacunes relevées, le projet répond aux exigences de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et des Principes de l'Équateur applicables à des projets de catégorie A.

### Résumé des principaux risques environnementaux et sociaux et facteurs d'atténuation

Le contrôle préalable d'EDC a permis de déterminer que les promoteurs du projet ont démontré une capacité adéquate à gérer leurs risques environnementaux et sociaux et ont évité et réduit les impacts de manière appropriée selon la hiérarchie d'atténuation. Le tableau ci-dessous résume les principaux risques du projet relevés ainsi que les mesures d'atténuation les plus pertinentes appliquées à chacun d'eux.

Risque principal	Principaux facteurs d'atténuation
Répercussions sur la <u>qualité de l'air</u> attribuables à l'augmentation des émissions de poussières fugitives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une surveillance accrue des matières particulaires (MP<sub>2,5</sub> et MP<sub>10</sub>), ainsi que la réalisation d'une évaluation des risques pour la santé humaine (ERSH) et l'établissement d'un plan d'action pour traiter les effets potentiels actuels et futurs des poussières fugitives sur la santé des travailleurs vivant dans les camps.</li> </ul>
<u>Répercussions</u> potentielles <u>sur la biodiversité des espèces dont la population se raréfie</u> présentes dans l'environnement désertique du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réalisation d'une évaluation des services rendus par les écosystèmes mettant l'accent sur les pêcheurs de Michilla et l'augmentation des activités liées au projet dans le port de Centinela, ainsi qu'une analyse des lacunes de la norme de biodiversité de la Société par rapport à la Norme de performance 6 de la Société financière internationale (SFI), qui comprend une évaluation de l'habitat essentiel et l'établissement d'un plan d'action sur la biodiversité spécifique au projet.</li> </ul>
<u>Absence</u> actuelle d'un <u>système de gestion environnementale et sociale des activités de construction (SGESc) propre au projet</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une feuille de route claire des mesures à prendre et des éléments requis pour finaliser et mettre en œuvre un SGESc pour l'agrandissement de Centinela en s'appuyant sur les pratiques et procédures environnementales et sociales existantes</li> </ul>

	appliquées aux opérations actuelles de Centinela.
--	---

## **Documentation examinée :**

Voici une liste indicative des principaux documents examinés, conformément à la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale actuelle :

1. Rapport de contrôle préalable relatif aux incidences environnementales et sociales de SLR, septembre 2023
2. Énoncé des incidences environnementales du pays hôte du projet de 2018
3. Addenda à l'Énoncé des incidences environnementales du pays hôte du projet de 2018
4. Rapport sur la durabilité d'AMSA de 2022
5. Politique sur la durabilité d'AMSA
6. Objectifs d'AMSA en matière de durabilité
7. Stratégie d'AMSA sur le changement climatique
8. Politique d'AMSA en matière de santé et de sécurité
9. Règlement spécial d'AMSA pour les entrepreneurs et les sous-traitants régissant la mise en œuvre du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail
10. Manuel du système de gestion de la santé et de la sécurité opérationnelles d'AMSA
11. Politique environnementale d'AMSA
12. Guide de terrain sur la biodiversité d'AMSA
13. Politique de gestion des résidus d'AMSA
14. Politique sur les droits de la personne d'AMSA
15. Code de conduite d'AMSA
16. Politique de l'eau d'AMSA
17. Politique énergétique d'AMSA
18. Pratiques de gestion des parties prenantes d'AMSA
19. Alliances stratégiques d'AMSA
20. Déclaration relative à l'esclavage moderne d'AMSA de 2022
21. Documents d'appui en matière d'ESG d'AMSA de 2023
22. Recueil de données ESG d'AMSA de 2022
23. Présentation de la visite du site de SLR
24. Outil de suivi des questions de contrôle préalable
25. Appels intensifs pour les séances de questions-réponses avec les représentants des questions environnementales et sociales d'AMSA, des organismes de crédit à l'exportation (OCE), du CIREC et de Centinela
26. Visite du site des services consultatifs en matière de facteurs ESG (25 et 26 juillet 2023)

## **Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale utilisées par EDC (en plus des exigences du pays d'accueil)**

- NP 1 : Système d'évaluation et de gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- NP 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- NP 3 : Prévention et atténuation de la pollution
- NP 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- NP 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- NP 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- NP 7 : Peuples autochtones
- NP 8 : Patrimoine culturel

Lorsque nécessaire, EDC a également examiné les aspects pertinents des Lignes directrices générales de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS), des Lignes directrices ESS sur l'exploitation minière, des Lignes directrices ESS en matière de transport et de distribution d'électricité et des Lignes directrices ESS en matière de ports et de terminaux.